

NOS VILLAGES ET NOS CHEMINS



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Limousin



Barrage Nature
Environnement

le 14 janvier 2021

A

M. le Préfet de la Haute-Vienne
1 Rue de la Préfecture, 87000
Limoges
Monsieur le Procureur de la
République de Limoges
17 place d'Aine
87 031 Limoges

Objet : éditorial de la coordination rurale 87 / campagne d'affichage illégale

M. le Préfet, Monsieur le Procureur de la République

Vous ne pouvez ignorer l'éditorial publié par le syndicat agricole Coordination rurale 87. Cet éditorial contient des termes inacceptables et reflète une intention dangereuse.

Les termes « punition » « ils n'auront jamais la paix » « nous faire chier » « l'administration s'en fout » « le pire des criminels » « race d'emmerdeurs » ne sont pas dignes d'une organisation qui prétend participer à de nombreuses instances de dialogue. Ce d'autant moins que ces propos sont signés d'un vice-président de Chambre d'Agriculture, sur laquelle l'Etat doit exercer son contrôle.

Le ton de cet éditorial reflète, par les termes utilisés, une violence qui alimente un climat pouvant amener une violence physique. Les services chargés de la sécurité intérieure pourront vous confirmer la dangerosité de ces propos. Ce comportement est sans doute lié au sentiment d'être soutenu par les pouvoirs publics depuis la création des cellules départementales Demeter. Les membres de nos associations risquent d'être victimes de ces violences, ce qui nous inquiète particulièrement.

Par ailleurs, l'administration que vous représentez est directement mise en cause et ce texte exerce une pression inadmissible sur les agents chargés de faire respecter la loi et la réglementation, comme ceux des services vétérinaires ou de l'OFB, en leur prêtant par ailleurs des intentions de nuisance volontaire envers les agriculteurs

Enfin, cet éditorial se félicite que les agriculteurs aient agi illégalement pendant la période de confinement sanitaire.

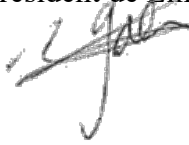
Dans un reportage diffusé sur France 3 régional le 6 janvier dernier, ce syndicat agricole annonce la pose de panneaux d'affichage en bord de route contenant des slogans agressifs portant atteinte à l'ordre public. Au-delà du contenu du message, nous avons constaté que la quasi-totalité des panneaux étaient localisés en dehors des agglomérations, en bord de route départementale, et donc en totale non-conformité avec l'article L 581-3 et L581-7 du code de l'environnement.

Nous déposons donc plainte contre ces installations publicitaires en dehors des agglomérations, à la fois dans leur forme et dans leur contenu, et vous demandons de bien vouloir ordonner leur enlèvement.

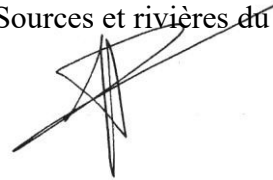
Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir rappeler à l'ordre les responsables de ce syndicat, afin de mettre un terme à cette forme d'appel à la violence et au trouble à l'ordre public qui en découle.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération

Michel Galliot,
Président de Limousin Nature Environnement



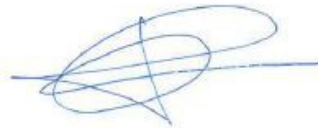
Jean Jacques Gouguet
président de Sources et rivières du Limousin



Philippe Hubert, Président du comité
territorial Limousin de la Ligue de
Protection des Oiseaux



Daniel Jarrige
président de Saint Junien environnement



Metegnier Gabriel,
Pour le CA du GMHL,



Marie-Thérèse Chastagnol,
Présidente de Nos villages et nos chemins



Cédric Forget
Président de Barrage Nature Environnement



Adresse de correspondance : Limousin nature environnement
La Loutre 87430 Verneuil sur Vienne